

Surdit  professionnelle



Attention : Ce document est fictif et ne constitue qu'un exemple de REM possible.

RAPPORT D' VALUATION M DICALE Sant  et s curit  du travail

A. Renseignements sur le travailleur			
Nom de famille (selon l'acte de naissance)		N� d'assurance maladie	
Pr�nom		Date de naissance	
Adresse		N� de dossier du travailleur	
		Date de l'�v�nement d'origine	
T�l�phone		Date de la r�cidive, rechute ou aggravation	
B. Renseignements sur le m�decin			
Nom	Pr�nom	N� de permis du m�decin	
Adresse		T�l�phone	
Date de l'examen			
C. Rapport			
1. Diagnostic			
Bien s'assurer qu'il s'agit du diagnostic de la l�sion accept�e par la CNESST.			
Surdit� neurosensorielle bilat�rale			
2. Plaintes et probl�mes li�s � la l�sion professionnelle			
<i>R�sum� de l'�v�nement et de l'�volution</i>	Monsieur est un travailleur de 65 ans, retrait� depuis deux ans, droitier, non chasseur, qui se plaint d'une hypoacousie progressive bilat�rale depuis 25 ans.		
<i>Description des sympt�mes actuels, y compris les facteurs aggravant et diminuant ces sympt�mes, les restrictions dans les AVQ et les AVD, ainsi que pour le travail.</i>	Il doit faire r�p�ter les paroles. Il a de la difficult� � converser en groupe. Il doit augmenter le volume de la t�l�vision. Il entend difficilement la sonnerie du t�l�phone � volume bas. Le patient pr�sente une difficult� de compr�hension en milieu bruyant. Des acouph�nes bilat�raux sont pr�sents. Il n'accuse ni vertige, ni otalgie, ni otorrh�e. Monsieur �tait expos� aux bruits dans le cadre de son travail en tant qu'op�rateur de machinerie lourde. Il a aussi �t� op�rateur-foreur pendant 10 ans. Il n'a pas �t� expos� � des produits chimiques potentiellement toxiques.		

<p><i>Histoire d'exposition au bruit au travail et dans les activités personnelles</i></p>	<p>Exposition au bruit au travail :</p> <p>Ce patient a travaillé de 1979 à 2015 comme opérateur de machinerie lourde pour différents employeurs. Il travaillait à l'année. De 1972 à 1979, il a été opérateur-foreur dans les mines et sur les monte-charges.</p> <p>Exposition au bruit hors travail :</p> <p>Motoneige : nil Motocyclette : nil Course automobile : nil Moteur hors-bord : nil Véhicules de ferme : nil Véhicule tout-terrain : nil Scie mécanique : 30 heures par année Tondeuse : 2 heures par semaine l'été Souffleuse à neige : 15 heures par année environ Outils de bricolage : occasionnellement Musique forte : nil Tir à la carabine : chasse occasionnelle Autres : nil</p> <p>Protection personnelle :</p> <p>Le travailleur n'a pas porté de protecteurs auditifs au travail.</p>
<p>3. Antécédents pertinents concernant la lésion professionnelle</p>	
<p><i>Toute condition antérieure au même site que la lésion ou à proximité de celle-ci</i></p> <p><i>Toute condition médicale pouvant avoir une influence sur la lésion professionnelle</i></p>	<p>Il n'y a aucune histoire familiale de surdit�.</p> <p>Pas d'histoire de traumatisme cr�nien.</p> <p>Pas d'histoire de chirurgie otologique.</p> <p>M�dical : pas d'otites externes, moyennes ou autres.</p> <p>Maladies infectieuses : pas de m�ningite, de rougeole, de rub�ole, d'oreillons ni de varicelle.</p> <p>M�dicaments : pas de m�dicament susceptible de causer une atteinte auditive (ototoxique), de chimioth�rapie ni de radioth�rapie.</p>
<p>4. M�dication ou autres mesures th�rapeutiques</p>	
<p><i>Liste des traitements, y compris les chirurgies, s'il y a lieu.</i></p>	<p>Ne s'applique pas. Le travailleur ne porte pas de proth�ses auditives.</p>

5. Examen physique ou mental (incluant examen controlatéral, s'il y a lieu)																
<i>Examen des oreilles</i>	Les conduits auditifs externes sont normaux. L'examen des tympanes est normal.															
<i>Examen ORL complet</i>	Examen du nez : déviation septale. L'examen de la gorge, du larynx et du rhino-pharynx est normal. L'examen du cou est normal.															
<i>Tests spécifiques</i>	Les tests de Rinne et Weber sont normaux. Le test de Romberg est négatif.															
6. Examens paracliniques utiles à l'évaluation																
<i>Examens pertinents relatifs à la lésion</i>	<p>Un audiogramme a été fait selon les normes le 21 avril 2017 et démontre une hypoacousie neurosensorielle bilatérale, symétrique, avec prédominance dans les fréquences moyennes et hautes. La validité du test est jugée bonne. Un repos auditif de plus de 14 heures avait eu lieu.</p> <p>Les résultats de l'audiogramme sont : (annexer une copie de l'audiogramme est suffisant)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>500 Hz</th> <th>1000 Hz</th> <th>2000 Hz</th> <th>4000 Hz</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oreille gauche</td> <td>20</td> <td>35</td> <td>55</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Oreille droite</td> <td>25</td> <td>30</td> <td>45</td> <td>70</td> </tr> </tbody> </table> <p>Moyenne arrondie : Oreille gauche : 45 dB Oreille droite : 45 dB</p>		500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	Oreille gauche	20	35	55	70	Oreille droite	25	30	45	70
	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz												
Oreille gauche	20	35	55	70												
Oreille droite	25	30	45	70												
7. Aggravation																
<i>S'applique si le travailleur avait déjà eu une lésion au même site.</i>	Ne s'applique pas.															
8. Bilatéralité																
<i>Peut s'appliquer dans le cas d'une lésion au tronc ou aux membres.</i>	L'atteinte bilatérale est déjà incluse dans le système auditif.															
9. Limitations fonctionnelles résultant de la lésion professionnelle																
<i>Bien décrire les limitations fonctionnelles à respecter tant au travail que dans les activités quotidiennes. Voir l'échelle de restrictions fonctionnelles de l'IRSST.</i>	<p><i>Décrire les limitations fonctionnelles de façon générale en fonction de la lésion et non en fonction du travail.</i></p> <p>Difficulté à entendre lors de conversations en groupe. Pas de limitations fonctionnelles comme telles.</p>															

10. Évaluation pour une atteinte dans un autre système			
S'applique lorsqu'une lésion touche plus d'un système et qu'une partie de l'évaluation devrait être faite par un autre médecin.		Aucune.	
11. Conclusion			
Indiquer s'il y a recommandation de prothèses auditives ou d'autres aides à la suppléance auditive.		Il s'agit d'un travailleur qui a été exposé à des bruits importants durant plus de 30 ans de sa vie professionnelle et qui présente des problèmes d'audition. L'atteinte actuelle est supra-barème. Des prothèses auditives pourraient être utiles à Monsieur.	
12. Bilan des séquelles			
<p>Voir le chapitre VI du Barème des dommages corporels pour l'atteinte de l'appareil auditif (pages 175 et suivantes).</p> <p>Les fréquences utilisées pour établir la moyenne des seuils sont 500, 1 000, 2 000 et 4 000 Hz (voir les différentes règles particulières à la page 175).</p> <p>Pour chaque oreille, calculer la moyenne arrondie des seuils aux fréquences évaluées (500, 1 000, 2 000 et 4 000 Hz) (pages 178 et 179).</p> <p>Déterminer quelle est l'oreille la plus atteinte et celle la moins atteinte. Pour chaque oreille, selon la moyenne arrondie, déterminer le DAP correspondant (tableau 23, page 181).</p> <p>À noter : Le seuil minimal d'indemnisation est de 30 dB et le seuil maximal, de 70 dB. Certains pourcentages additionnels peuvent s'ajouter en cas de surdité traumatique.</p>			
a) Séquelles actuelles			
Code de séquelle	Description	%	
216206	Surdité oreille droite avec un seuil moyen de 45 dB (oreille la plus atteinte)	2,5 %	
216117	Surdité oreille gauche avec un seuil moyen de 45 dB (oreille la moins atteinte)	12,5 %	
b) Séquelles antérieures Toujours indiquer les séquelles antérieures au même site.			
Aucune.			
Code de séquelle	Description	%	
c) Autres déficits liés à la bilatéralité			
La bilatéralité est déjà incluse dans le calcul du DAP.			
Code de séquelle	Description	%	
D. Signature du médecin			
		Date	Code de complexité (doit être autorisé par le médecin-conseil de la CNESST)
		Code RAMQ 09944	

N'hésitez pas à communiquer avec le médecin-conseil de la CNESST pour toute question ou précision.

ÉVALUATION AUDIOLOGIQUE

Nom du client : _____

D.D.N : _____

Date : _____

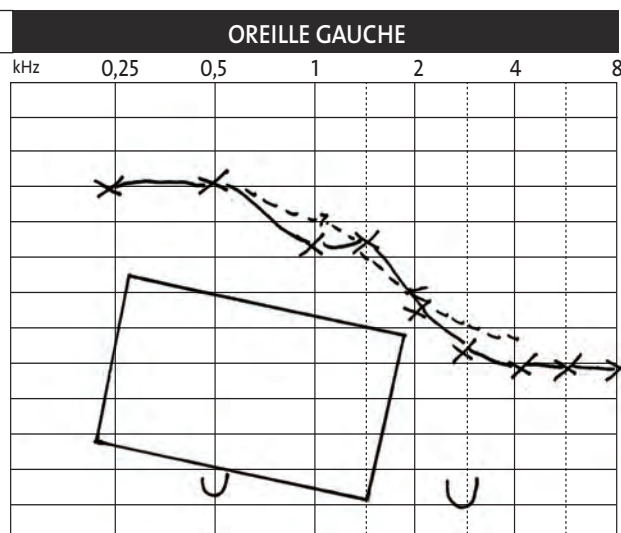
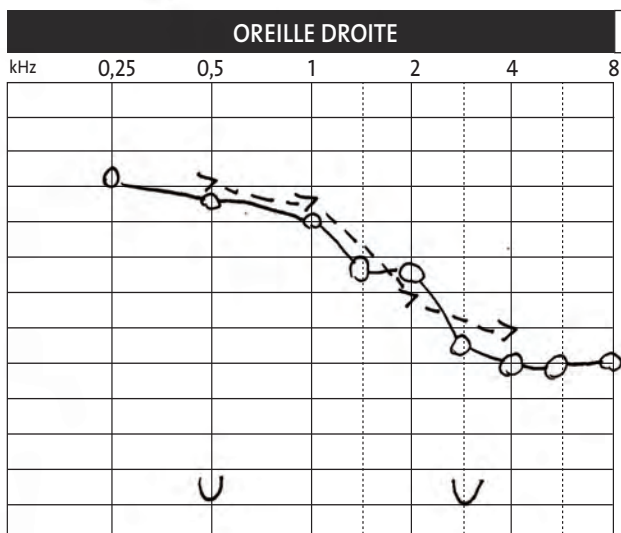
Référant : _____

Audiomètre : Madsen Itera

Impédancemètre : M134

Écouteurs : intra supra

ANSI S3. 6-1996 Audiomètre ANSI S3. 6-1989 Écouteurs Intra-auriculaires
ANSI S3. 1-1991 Niveau sonore ANSI S3. 21-1978 Procédures d'examen
ANSI S3. 26-1995 Conduction osseuse



LÉGENDE

		Non masqué	Masqué
Conduction aérienne	O.D.	○	△
	O.G.	×	□
Conduction osseuse	O.D.	>	▶
	O.G.	<	◀
Champ libre	Sans. p/a : S Avec. p/a : A		
Niveau d'inconfort (NI) :	U		
Réflexes	Z : contro I : ipsi		
Surmasque	Masque insuffisant : ▲		

MOYENNE DES SONS PURS (MSP)

	O.D.	O.G.
500 / 1000 / 2000 Hz	33	37
Fletcher	28	28
500 / 1000 / 2000 / 4000 Hz		

Validité : bonne moyenne faible

Notes : bin avec ll = 85%
dsrpb adp

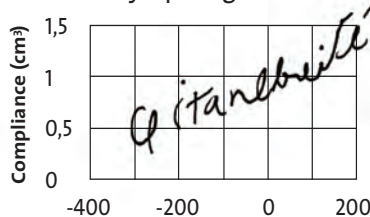
WEBER	250 Hz	500 Hz	1000 Hz
	c	c	c

dBHL	SRP	SDP	NC	NI
O.D.	25/25		70	95
O.G.	25/25		70	100

	Monosyllabes			Phrases	
	50 dBHL	NC	S/B :	50 dBHL	NC
O.D.		76	24		
O.G.		80	24		
bin		92			

Liste de mots : adulte enfant français anglais

Tympanogrammes



Vol. O.D. : _____

Vol. O.G. : _____